

Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue
Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2022
à Aimargues

Séance du 29 novembre 2022

Date de convocation : 22 novembre 2022

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Nombre total de voix : 7

Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Philippe Gras, Thierry Féline, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, Thierry Agnel, Pierre Griselin.

Absents excusés :

Loïc Fataccioli, Jean Denat, André Brundu.

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

- 1- Décision modificative n°1 au budget primitif 2022
- 2- Passage à la norme M57, approbation du règlement budgétaire et financier
- 3- Passage M57, Taux de fongibilité des crédits
- 4- Renouvellement de la convention pour l'animation du Club des Entrepreneurs
- 5- Participation des entreprises au dépenses du Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue 2023
- 6- Accompagnement de la stratégie de mise en réseau du Club des Entrepreneurs

Questions diverses :

- 7- Présentation : retour sur le comité de pilotage du Label Pays d'Art et d'Histoire du 11 octobre : avancement de la candidature/Recrutement 2023 : animateur(trice) de l'Architecture et du Patrimoine.
- 8- Retour sur le comité de pilotage « Mission tourisme » du 17 novembre.
- 9- Convention financière 2022 CRTE (EPCI gardoises).

Ajout d'un rapport préparatoire distribué en séance :

- 10- Contrat Territorial Occitanie : version définitive après correction de la Région

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus. Le Bureau n'a pas de délibération à prendre ce jour. Il est annoncé un rapport supplémentaire concernant le Contrat territorial Occitanie.

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

1- Décision modificative n°1 au budget primitif 2022 :

Rapport présenté par M. Agnel. Il s'agit de procéder aux ajustements de l'exercice. Les modifications prévues sont au nombre de 5. Il n'y a pas de remarque.

2- Passage à la norme M57, approbation du règlement budgétaire et financier :

Rapport présenté par M. Agnel. La procédure de passage à la M57 impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Il reprend la présentation et les modalités de vote du budget, l'exécution du budget, la gestion de la pluriannualité et la gestion patrimoniale. Il n'y a pas de question du Bureau.

3- Passage M57, Taux de fongibilité des crédits :

Rapport présenté par M. Agnel. Permet au Président de procéder à des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles à l'intérieur d'une même section.
Le Bureau n'a pas de remarque.

4- Renouvellement de la convention pour l'animation du Club des Entrepreneurs :

Rapport présenté par M. Martinez. Il s'agit de renouveler la convention liant le PETR aux CCI du Gard et de l'Hérault pour l'animation du Club des Entrepreneurs. Celle-ci prévoit le reversement des participations des entreprises, déduction faite des dépenses du PETR, avec un plancher minimum de 1 000 €/CCI. En contrepartie, les CCI assurent l'animation du club avec leur personnel, se chargent des invitations, et de l'organisation des manifestations.
Le Bureau approuve le projet de convention.

5- Participation des entreprises aux dépenses du Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue 2023 :

Rapport présenté par M. Martinez. Les entreprises deviennent membre du club en s'acquittant d'une participation annuelle, modulée suivant la taille de l'entreprise. Il n'est pas prévu d'augmentation. (De 100 € à 400 €). Comme vu précédemment, les participations servent au fonctionnement et à l'animation du Club.
Le Bureau n'a pas de remarque.

6- Accompagnement de la stratégie de mise en réseau du Club des Entrepreneurs :

Rapport présenté par M. Martinez. Le Club veut s'inscrire dans une nouvelle dynamique et créer des connexions avec les autres clubs. Pour cela il a besoin d'un accompagnement spécifique pour une stratégie et une communication en sollicitant une aide LEADER sur 3 ans.
Le Bureau approuve le principe d'accompagnement et de demande LEADER porté par le PETR.

Questions diverses :

7- Présentation : retour sur le comité de pilotage du Label Pays d'Art et d'Histoire du 11 octobre : avancement de la candidature/Recrutement 2023 : animateur(trice) de l'Architecture et du Patrimoine :

Présentation par Mme. Martin. Le comité de pilotage a reçu une synthèse de la candidature. Les grands axes et les conditions de mise en place ont été évoqués. En attendant la signature d'une convention entre le Ministère de la Culture et le PETR, quelques points restent à approfondir. Mme Carlier fera une présentation au prochain comité syndical. Outre le recrutement d'un animateur de l'Architecture et du Patrimoine, il faudra préciser les lieux d'accueil d'un CIAP éclaté (Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine). Au regard des différentes situations des EPCI (compétence propre, compétence de communes...), s'est posé la question du portage et de la gestion de ces lieux d'accueil.
Il est proposé qu'une information soit adressée aux Vice-présidents du bureau du PETR, pour qu'un retour soit fait dans chaque EPCI.

8- Retour sur le comité de pilotage « Mission tourisme » du 17 novembre. :

Présentation par Mme Rosier-Dufond. La question se pose de la poursuite de la mission et le cas échéant des conditions liées. La notion de territoire et de stratégie commune, est une conception qui doit être portée par les EPCI.

M. Martinez rappelle l'action de mutualisation à l'échelle du PETR et souhaite le portage d'une politique publique globale des élus à l'échelle du PETR. La mission des OT étant d'assurer la promotion.

Mme Rosier-Dufond prône une adaptation aux nouvelles habitudes des clientèles : vendre un territoire plutôt qu'une ville.

M. Charlier informe du recrutement d'un stagiaire pour un bilan du label Vignobles et Découvertes qui doit être renouvelé en 2023.

Mme Rosier-Dufond fait part d'un accompagnement possible du CRT et de Gard Tourisme pour la définition d'une nouvelle stratégie tourisme.

M. Martinez préfère la transversalité et une stratégie partagée plutôt que des ambitions démesurées.

Le Comité de pilotage se réunit à nouveau le 13 décembre pour étudier la poursuite de la mission, une optimisation des labels, une passerelle entre le tourisme et le patrimoine et proposera de :

- Recruter un stagiaire sur une période de 4-6 mois pour l'évaluation du label Vignobles et Découverte.
- Établir un cahier des charges pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie touristique partagée entre les Offices de tourisme et les communautés de communes à destination et pour approbation des élus.

9- Convention financière 2022 CRTE (EPCI gardoises) :

Les membres du Bureau reçoivent le projet de maquette CRTE avec les modifications apportées par la Préfecture en vue de la signature.

M. Griselin se demande pourquoi les communes de Pays de Lunel n'y figurent pas.

M. Martinez précise qu'il s'agit d'un contrat avec la préfecture du Gard. La CC Pays de Lunel a souhaité porter son propre CRTE avec la préfecture de l'Hérault.

10- Contrat Territorial Occitanie : version définitive après correction de la Région :

La Région Occitanie a souhaité renforcer la déclinaison stratégique des priorités régionales (santé, stratégie territorialisée de transformation et de souveraineté économique, mobilité, aménagement culturel et sportif du territoire, éducation) au sein de l'ensemble de ses politiques publiques et dans les Contrats territoriaux d'Occitanie 2022-2028.

Pour ce faire, un travail en transversalité a été opéré avec l'ensemble des directions portant ces priorités afin de les intégrer au sein des contrats territoriaux. Aujourd'hui, les compléments/ajouts correspondants sont stabilisés et portés sur la version finalisée du Contrat Territorial Régional Vidourle Camargue 2022-2028.

Le Bureau n'a pas de remarque et valide l'ajout du rapport.

M. Martinez porte à connaissance du Bureau quelques points supplémentaires :

- La signature d'une convention avec ENEDIS pour l'accès de données d'énergie dans le cadre du plan d'actions du CRTE du PETR.
- Le recrutement d'un stagiaire en communication.
- Une conférence de presse pour « Manade je vous aimeuuuh » le 13 décembre à 11h00, manade St Pierre.

La séance est levée à 12h15.

Compte-rendu rédigé le 29/11/2022 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

